



MOBILISATION POUR LE CLIMAT

Actions des organisations
professionnelles membres
de l'UPA

Novembre 2015

Sommaire

- **Editorial du Président de l'UPA** p. 4

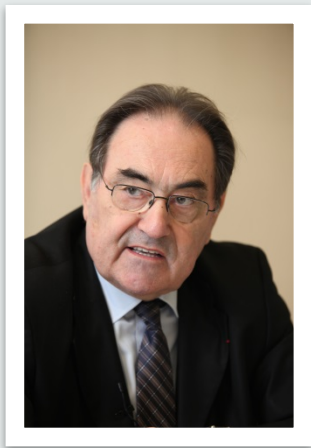
- **Interview de la Présidente de la Commission des Affaires économiques et du Développement durable de l'UPA Sabine Basili** p. 5

- **Artisanat du Bâtiment** p. 7
 - **Les Enjeux** p. 8
 - **Actions** p. 9
 - Union Professionnelle Artisanale (UPA) Bas Rhin : Démarche « Ener'agissons Ensemble ! » p. 10
 - Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) : « Qualification ECO Artisan RGE » p. 11
 - Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) : Guide « Déchets de chantier » p. 12
 - Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) : Guide « Développement Durable pour l'entreprise artisanale du bâtiment » p. 13
 - CAPEB Aquitaine et ses 6 syndicats départementaux : Opération « Zéro déchets des peintres en Aquitaine » p. 14

- **Artisanat des métiers de service et de fabrication**
 - **Les Enjeux** p. 18
 - **Actions**
 - Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS) Champagne Ardenne : « Entreprises et environnement » p. 19
 - Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS) Midi-Pyrénées : « Les artisans taxis roulent propre » p. 21
 - Confédération Nationale Artisanale des Instituts de Beauté (CNAIB) : Déploiement d'une démarche Développement durable et responsabilité sociétale des entreprises (RSE) auprès des esthéticiens(nes) avec création d'un label p. 23
 - Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile (FNAA) : Actions environnementales auprès des garages p. 26
 - Union Nationale des Entreprises de coiffure (UNEC) Poitou-Charentes, en partenariat avec la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS) Poitou-Charentes : Conférences-débats « Développement Durable & Santé au Travail » en coiffure p. 29
 - Fédération Nationale des Artisans du Taxi des Deux-Sèvres (FNAT 79), membre de la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS) Poitou-Charentes : Test de véhicule hybride pour les chauffeurs de taxis des Deux-Sèvres p. 31

Sommaire

● Artisanat, commerce alimentaire de proximité et hôtellerie-restauration	
○ Les Enjeux	p. 34
○ Actions	
○ Union Professionnelle des Fromagers de l'Île-de-France (UPFIDF) : Définition d'un plan d'actions de Développement Durable à destination des Crémiers-Fromagers franciliens	p. 35
○ Fédération des bouchers de Dordogne : Projet d'installation d'un méthaniseur	p. 37
○ Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) Ile de France : Etude relative à l'optimisation des flux et prévention du gaspillage alimentaire dans l'artisanat, le commerce de proximité et la restauration commerciale franciliens	p. 39
○ Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) Ile de France : Logistique urbaine et qualité de l'air, analyse du parc des moyens de transport utilisés par les professionnels d'Ile de France des métiers de l'alimentation, expertise des besoins des entreprises et préconisations	p. 41
○ Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) : Diagnostic et solutions pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les métiers de bouche – Etude sur l'Ile de France	p. 43
○ Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) PACA : « Artisans en Or »	p. 45
○ Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française (CNBF) : « Logiciel BP2 » (Bilan Produit de la Boulangerie-Pâtisserie)	p. 47
○ Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française (CNBF) : Guide des bonnes pratiques environnementales en boulangerie-pâtisserie - Produire et vendre de manière durable	p. 48
○ Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française (CNBF) : Guide des solutions d'emballage biodégradables et compostables pour le snacking en boulangerie-pâtisserie	p. 50
○ Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française (CNBF) : Consommation énergétique en boulangerie-pâtisserie artisanale	p. 52
○ Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française (CNBF) : Brochure « Utilisation du pain rassis »	p. 54
○ Syndicat National des Hôteliers, restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs (SYNHORCAT) : Tri, collecte et valorisation des biodéchets	p. 56
○ Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs (CFBCT) : Charte de bonnes pratiques en matière de développement durable	p. 58
○ Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs (CFBCT) : Maîtrise des installations de froid et des postes de lavage	p. 62
○ Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) Rhône Alpes : Programme d'actions pour l'efficacité énergétique dans les entreprises artisanales et commerciales des Métiers de Bouche	p. 65
● Enquête : les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité et l'approche environnementale	p. 69
● Présentation de l'UPA et de ses composantes	p. 75



Jean-Pierre Crouzet

Président de l'UPA

Cette année 2015, année de la Cop21, nous paraît le moment opportun pour témoigner de l'engagement des organisations professionnelles de l'artisanat et du commerce de proximité pour le climat.

Savoir-faire et proximité géographique et humaine caractérisent naturellement nos entreprises. Dès lors, on ne s'étonnera pas des résultats de l'enquête que nous avons menée au troisième trimestre de l'année 2015 auprès de 4 800 chefs d'entreprise, qui montrent que la majorité d'entre eux place l'encouragement aux productions locales et aux services de proximité comme axe prioritaire des politiques de lutte contre le réchauffement climatique.

Si, comme le révèle encore cette enquête, nos entreprises peuvent sembler éloignées des enjeux globaux du réchauffement climatique, en réalité celles-ci s'impliquent au quotidien en vue de réduire leur impact environnemental, et ce, à leur initiative, hors de toute obligation réglementaire.

Par ce recueil de fiches-actions, nous avons souhaité témoigner des actions volontaires menées par nos organisations professionnelles pour accompagner les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité sur la voie de la réduction de leur impact environnemental et de l'adaptation au changement climatique, mais également en faire un support d'échanges et d'impulsion d'une dynamique.

Il s'agit en effet de faire en sorte que ces initiatives, qui ne représentent qu'un échantillon des actions portées par nos organisations professionnelles nationales ou territoriales, UPA, CAPEB, CNAMS, CGAD, et leurs fédérations, génèrent du dialogue et de nouveaux projets intra et inter-métiers avec transposition d'un territoire à l'autre.

Nos entreprises sont porteuses des trois piliers interdépendants du développement durable : environnemental, social et économique. Il nous appartient d'aider à faire émerger cette triple dimension et d'accompagner ces acteurs, chefs d'entreprise et salariés, qui sur le terrain au quotidien proposent des adaptations aux modes de production et de consommation.

Nous souhaitons également que ces actions puissent servir d'outils de dialogue avec nos différents partenaires, gouvernement, parlementaires, collectivités territoriales, organisations d'employeurs, organisations syndicales de salariés, associations de protection de l'environnement, associations de défense des consommateurs, réseaux consulaires, etc.

Le rendez-vous de la Cop 21 marque l'accélération de la transition écologique, par le renforcement de l'engagement de chacun pour la planète et les générations futures et je remercie les contributeurs d'avoir bien voulu témoigner de leur action.



Sabine Basili

Présidente de la Commission des affaires économiques et du développement durable de l'UPA

En tant que conjointe associée dans une entreprise de plomberie-chauffage-sanitaire, vous vous situez au cœur des enjeux liés au développement durable et notamment à la lutte contre le réchauffement climatique, comment relevez-vous ce défi au quotidien ?

A notre petite échelle, nous tentons modestement de conduire une politique de lutte contre le gaspillage, de gestion des déchets de chantier, de réponse rapide à nos clients, en rayonnant sur un périmètre rapproché du siège de notre entreprise, que ce soit pour nos offres ou pour nos achats. Cela permet d'être à la fois efficace, de satisfaire nos clients et d'entrer dans une démarche de circuits courts.

D'autre part, nous avons adhéré à la démarche ECO Artisan, et nous sommes donc qualifiés RGE, afin de proposer à nos clients des solutions de chauffage économes en énergie et dispenser des conseils d'amélioration de la performance énergétique de leur logement.

Le Label Handibat, quant à lui, nous permet de conseiller notre clientèle plus âgée ou à mobilité réduite, et leurs familles, sur les aménagements durables de leur logement, en matière de maintien à domicile.

Il nous semble qu'il est donc possible de conjuguer comportement citoyen et réalité économique dans l'entreprise.

En quoi la transition écologique impacte-t-elle l'organisation des entreprises ?

Nos entreprises disposent d'atouts dans la transition écologique, notamment par leur organisation en circuits courts et de proximité.

Néanmoins, l'augmentation du coût des ressources et des matières premières, la mutation vers de nouveaux modes de production, obligent nos entreprises à s'adapter, à transformer leur façon de travailler, en allant vers davantage de mutualisation, des achats, approvisionnements, transports, etc, pour optimiser les coûts.

Dans mon secteur d'appartenance, le bâtiment, cette mutation se retrouve également au niveau des marchés publics, nos entreprises doivent en effet regrouper leurs compétences pour répondre à des appels d'offre globaux. À cet égard, les marchés publics peuvent également exercer un effet de levier en matière de pratiques vertueuses à condition que les pouvoirs publics adoptent une démarche exemplaire et que la démarche durable de l'entreprise soit valorisée, ce qui passe notamment par l'abandon de la logique du moins-disant au profit du mieux-disant notamment.

Quelles sont selon vous les clés de l'adaptation des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité au changement climatique ?

Il s'agit de transformer les contraintes en opportunités pour ces entreprises, pour peu que l'on ne leur ajoute pas de nouvelles contraintes ce qui, malheureusement, reste bien éloigné de la réalité.

Nos chefs d'entreprise ont cette caractéristique d'être dans une logique-métiers très forte ; ce sont des experts dans leur domaine.

C'est pourquoi la transformation des contraintes en opportunités doit comporter une entrée métier prépondérante, avec en outre une dimension économique permettant de rendre compte des effets sur la rentabilité de l'entreprise de tel ou tel investissement intégré ou spécifique à plus ou moins court terme.

On l'aura donc compris, toute stratégie en direction de ces entreprises doit comporter une information adaptée et une logique d'incitation dans un cadre stable et lisible.

Il est bien souvent question « des entreprises » en termes génériques, en oubliant que 97 % d'entre elles sont des entreprises de petite taille dont les moyens humains et financiers sont limités.

En outre, les études d'impact, lorsque celles-ci sont réalisées, sont trop globales et ne permettent pas d'apprécier l'impact de telle ou telle disposition sur les petites entreprises et certains secteurs d'activité.

Ce sont certes des évidences que l'on ne cesse de répéter mais malgré cela, elles peinent à être prises en compte.

L'innovation, ou encore l'accès à des alternatives moins polluantes, sont des facteurs qui permettent à nos entreprises de s'inscrire dans une logique gagnant-gagnant.

D'ailleurs certaines bonnes pratiques ou initiatives présentées dans ce recueil sont le fruit de démarches construites avec des pôles d'innovation pour l'artisanat et les petites entreprises.

En parallèle, il importe de valoriser les bonnes pratiques des entreprises, et d'éliminer par l'information et la sensibilisation les mauvaises pratiques qui subsisteraient, tout en évitant les obligations qui alourdiraient les coûts et les contraintes administratives. Ce recueil de bonnes pratiques initiées par nos organisations professionnelles est là pour en témoigner.

Les points que je viens d'évoquer constituent les conditions de transformation des contraintes en opportunités permettant à nos entreprises de relever le défi économique de la lutte pour le climat et de s'engager sur la voie d'une économie sobre en ressources.



Artisanat du bâtiment

Les enjeux

Lutter efficacement contre le dérèglement climatique en fixant un objectif chiffré et révisable de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) constitue un enjeu prioritaire, réaffirmé dans le cadre de la conférence sur le climat à Paris.

A l'origine de 46 % de la consommation énergétique finale de l'Hexagone et générateur de 123 millions de tonnes de CO₂ chaque année, le secteur du bâtiment offre un important potentiel de réduction des facteurs de réchauffement de la planète et fait, à ce titre, l'objet de décisions politiques importantes.

Ainsi, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif de rénover énergétiquement 500 000 logements par an à compter de 2017 et de baisser de 15 % la précarité énergétique d'ici 2020.

Depuis de nombreuses années, le secteur du bâtiment, conscient de ces enjeux, participe activement à l'effort collectif nécessaire pour lutter efficacement contre le dérèglement climatique et se mobilise pour relever le défi de la transition énergétique. Cet engagement du secteur du bâtiment s'est accru depuis le Grenelle de l'environnement de 2007. La CAPEB, organisation qui représente les 380.000 entreprises artisanales du bâtiment, prend toute sa part dans cette mobilisation et accompagne les entreprises qui doivent trouver dans la croissance verte de nouvelles opportunités de développement.

Les artisans doivent s'adapter, davantage travailler ensemble et se coordonner pour réaliser une construction énergétiquement efficace.

La formation est indispensable pour les chefs d'entreprise et leurs salariés, afin de les accompagner dans cette adaptation.

la formation initiale, en particulier l'apprentissage, constitue également une priorité pour renforcer les compétences des jeunes dans le domaine de l'efficacité énergétique du bâtiment.

Les actions présentées dans ce document sont autant d'exemples qui témoignent de l'engagement quotidien des représentants de l'artisanat du bâtiment aux côtés des entreprises pour relever les défis du développement durable.

Action

DÉMARCHE « *ENER'AGISSONS ENSEMBLE !* »

Porteur de l'action

Union Professionnelle Artisanale (UPA) du Bas-Rhin

Années

2012-2015

Thématique principale

Offre globale de prestations dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments

Enjeux / objectifs de l'action

Permettre aux artisans du Bâtiment de travailler ensemble dans le cadre des Groupements momentanés d'entreprises (formalisés ou non)

Présentation de l'action

Proposer aux artisans du Bâtiment un parcours de formation destiné à leur permettre d'acquérir progressivement toutes les compétences pour participer à l'offre globale de prestations (avec exercice pratique sous le contrôle d'un Bureau d'études thermiques)

Cible

Artisans du bâtiment tous corps d'état

Impact

Une trentaine d' « Ener'acteurs » formés

Champ géographique

Bas-Rhin (corporations du Bâtiment)

Les suites

Les « Ener'acteurs » ainsi formés sont aptes à participer aux chantiers de rénovation énergétique

Commentaire complémentaire

Cette démarche nécessiterait un appui de la part des pouvoirs publics locaux

Action

« QUALIFICATION ECO ARTISAN RGE »

Porteur de l'action

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

Années

Depuis 2009

- Mise en place de la démarche ECO Artisan dès 2009
- Ajout de la mention Reconnu Grenelle de l'Environnement en 2011
- Transformation en qualification ECO Artisan RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) le 1^{er} janvier 2014

Thématiques principales

- Qualification des entreprises artisanales du bâtiment
- Performance énergétique des bâtiments

Enjeux / objectifs de l'action

- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dans le bâtiment
- Valoriser des entreprises artisanales du bâtiment engagées dans la performance énergétique des bâtiments
- Répondre à l'éco-conditionnalité
- Utiliser des matériaux et mettre en place des équipements permettant de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dans le bâtiment

Présentation de l'action

Informer, sensibiliser, accompagner des entreprises vers la qualification ECO Artisan

Les engagements liés à la qualification ECO Artisan RGE :

- proposer une évaluation des performances énergétiques du logement (consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre)
- apporter un conseil global en rénovation thermique
- réaliser les travaux et en contrôler la qualité

Partenaire
QUALIBAT

Cible
Entreprises artisanales du bâtiment

Champ géographique
France Entière

Les suites
Développer l'offre globale en rénovation énergétique dans le cadre de groupements d'entreprises en cotraitance : ECO Rénovation

Pour en savoir plus
Référencement des entreprises ECO Artisan RGE sur les sites :
www.eco-artisan.net
www.qualibat.com
www.renovation-info-service.gouv.fr

Contact :
Florence Aubert
Chargée de mission Pôle Economique CAPEB
Tel : 01 53 60 50 52 – Courriel : f.aubert@capeb.fr

Action

GUIDE « DÉCHETS DE CHANTIER »

Porteur de l'action

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

Année

2015

Thématiques principales

- Rappeler le contexte réglementaire
- S'investir dans la gestion des déchets pour une entreprise artisanale du bâtiment
- Répertorier les grandes familles de déchets des artisans
- Diffuser les bonnes pratiques de gestion des déchets

Enjeux / objectifs de l'action

- Réduire la quantité de déchets dans le bâtiment
- Mettre en place des leviers pour favoriser le recyclage et la réutilisation des déchets
- Mettre en place une gestion organisée de ses déchets
- Promouvoir l'économie circulaire

Présentation de l'action

Sensibilisation, conseil aux entreprises artisanales du bâtiment

Cible

Entreprises artisanales du bâtiment

Champ géographique

France Entière

Les suites

Inscrire les entreprises artisanales du bâtiment dans l'économie circulaire

Contact :

Valérie FLIS-PLISSON

Chargée de mission Pôle Technique CAPEB

Tel : 01 53 60 50 09 – Courriel: v.flis-plisson@capeb.fr

Action

GUIDE « DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ENTREPRISE ARTISANALE DU BÂTIMENT »

Porteur de l'action

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

Années

2015/2016 (en cours d'élaboration)

Thématiques principales

Gaz à effet de serre, consommations d'énergie dans le bâtiment et sur les chantiers, déchets, compétences des chefs d'entreprise et des salariés, enjeux sociétaux

Enjeux / objectifs de l'action

- Réduire les gaz à effet de serre
- Réduire les consommations d'énergie dans le bâtiment et sur les chantiers
- Optimiser les déchets
- Développer les compétences des salariés
- Prendre en compte des enjeux sociétaux (adaptabilité du bâti, etc.)
- Diffuser les bonnes pratiques du développement durable dans toute l'entreprise

Pour les clients :

- Travaux de performance énergétique des bâtiments (qualification ECO Artisan RGE, offre ECO Rénovation, etc...)
- Travaux dans le domaine de l'accessibilité (démarche HANDIBAT)
- Démarches d'ECO Construction, chantier propre, gestion des déchets, etc.

Dans l'entreprise

- Pour les salariés (apprentissage, mixité, portail compétences, santé/sécurité, etc.)
- Une gestion locale et durable (chantiers de proximité, travail en groupements, fournisseurs locaux, etc.)

Présentation de l'action

Sensibilisation, conseil aux entreprises artisanales du bâtiment

Cible

Entreprises artisanales du bâtiment

Champ géographique

France Entière

Les suites

Inscrire le développement durable et la RSE dans la stratégie des entreprises artisanales du bâtiment

Contact : Florence Aubert, Chargée de mission Pôle Economique CAPEB

Tel : 01 53 60 50 52 – Courriel : f.aubert@capeb.fr

Action

OPÉRATION « ZÉRO DÉCHETS DES PEINTRES EN AQUITAINE »

Porteur de l'action

CAPEB Aquitaine et ses 6 syndicats départementaux

Années

2013-2015

Thématiques principales

Information des entreprises sur la législation, les machines de nettoyage des pinceaux et les aides à l'équipement de l'agence ; accompagnement des entreprises pour le montage de leur dossier d'aide à l'investissement

Enjeux / objectifs de l'action

- Proposer à l'ensemble des entreprises artisanales de peinture du territoire de s'équiper en machines afin d'éviter le nettoyage des pinceaux « sous le robinet »
- Promouvoir des solutions en circuit fermé ou semi-fermé beaucoup plus écologiques

Présentation de l'action

L'agence de l'eau Adour-Garonne permet aux entreprises de peinture son territoire de s'équiper en machines de nettoyage de pinceaux afin d'éviter les rejets sauvages (effluents et eaux). Elle vise ainsi à doter les entreprises de solutions éco-responsables en leur proposant une aide financière à l'équipement à hauteur de 60% du prix de la machine.

Pour ce faire, elle s'est appuyée sur un opérateur « structure relais », la Capeb Aquitaine pour la partie animation pour :

- animer le programme : réunions d'information avec présentation de machines) ;
- monter les dossiers d'aides des entreprises.

Partenaires

- Agence de l'eau Adour-Garonne
- CAPEB Aquitaine et ses six syndicats départementaux

- Structure fiscalisée PABA (Promouvoir l'Artisanat du Bâtiment en Aquitaine, partenaire de la CAPEB) pour le volet Investissement de l'action

Cible

Les 3700 entreprises artisanales de peinture d'Aquitaine (adhérentes ou non à la CAPEB)

Impact

120 dossiers montés sur la période ce qui dépasse les expérimentations que l'Agence a pu faire sur le territoire par le passé.

Champ géographique

Région Aquitaine

Les suites

Le dossier aquitain servira de modèle à une généralisation de l'action à la branche et à l'ensemble des départements du bassin Adour-Garonne (25 départements)

Contact :

Benoit TABASTE

Secrétaire général CAPEB Aquitaine

Courriel : urcapeb.aquitaine@wanadoo.fr - Tél. 05 56 34 40 24



Artisanat des métiers de service et de fabrication

L'artisanat des services et de la fabrication représenté par la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication -CNAMS- et ses 37 fédérations patronales représentatives des différents métiers représente 430 000 entreprises.

Ces entreprises génèrent un chiffre d'affaires de près de 120 milliards d'euros chaque année, et emploient 1,8 million d'actifs, dont 1,1 million de salariés. Sources de richesse pour notre pays, elles renferment de formidables savoir-faire qui leur permettent d'être un acteur de premier plan du développement économique et social des territoires. Elles jouent également un rôle central en matière d'emploi en favorisant notamment l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Grâce à leur proximité avec tous les citoyens, elles constituent face à la mondialisation un pilier essentiel de notre identité et de la préservation du lien social en France.

Depuis de nombreuses années déjà, la CNAMS et ses organisations membres se sont emparées de la question des enjeux environnementaux et plus globalement du développement durable, d'une part en menant des actions de sensibilisation des entreprises qu'elle représente et d'autre part en portant, auprès des pouvoirs publics à l'échelon national et local, les spécificités de celles-ci.

Ainsi, à titre d'exemples, elles œuvrent en matière de protection et de préservation des ressources en eau, de gestion des déchets, de réduction des émissions de CO₂ et de polluants via l'éco-conduite et le développement des véhicules hybrides.... Leurs actions portent également sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), le développement durable et la santé au travail.

Toutes les actions menées visent à ce que les entreprises se saisissent de ces sujets afin d'améliorer leurs pratiques au quotidien dans une démarche de développement durable, mais également en vue de bénéficier d'un atout concurrentiel et de répondre aux attentes des clients.

Action

« ENTREPRISES ET ENVIRONNEMENT »

Porteur de l'action

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS) Champagne Ardenne

Années

Depuis 2006

Thématiques principales

- Protection de la ressource en eau ; économie d'eau
- Gestion des déchets
- Prévention de la pollution de l'air et des sols
- Management environnemental
- Accompagnement de projets environnementaux

Enjeux / objectifs de l'action

Apporter aux entreprises artisanales des Métiers de Service et Production de Champagne-Ardenne, une assistance et un conseil technique sous forme d'animation, afin qu'elles mettent en œuvre des pratiques et des investissements permettant d'améliorer la gestion des déchets et des produits dangereux, ainsi que la qualité des rejets dans les réseaux d'assainissement.

Présentation de l'action

La cellule d'animation assure les missions suivantes :

Missions prioritaires :

- accompagnement des entreprises dans leurs projets visant à protéger la ressource en eau
- soutien aux collectivités et organismes dans leurs projets liés à l'artisanat de service et de production, et à la préservation de la ressource en eau
- promotion du programme « Entreprises et Environnement » auprès des professionnels, des animateurs des autres contrats, des partenaires territoriaux
- prospective au regard des actions ciblées par le programme « Entreprises et Environnement »

Missions générales :

- actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information
- veille technique (suivi des connaissances/techniques innovantes)
- animation du comité de pilotage sur l'état d'avancement de l'animation et proposition des actions à réaliser

Missions spécifiques :

- rédaction de lettres d'information dans le cadre du programme « Entreprises et Environnement »
- réalisation de diagnostic environnement sur site
- accompagnement des entreprises artisanales dans la constitution de dossier de demande d'aide financière pour les investissements à réaliser, conformément aux orientations ciblées dans le programme « Entreprises et Environnement »
- mise à jour des outils de suivi afin d'assurer la bonne gestion des actions engagées

Partenaires

- Agence de l'eau Seine Normandie
- Agence de l'eau Rhin Meuse
- Conseil Régional Champagne-Ardenne

Cible

Entreprises artisanales de Champagne-Ardenne relevant du champ d'intervention de la CNAMS

Cibles prioritaires : Réparation mécanique et carrosserie, Travail des métaux, Pressing, Imprimerie

Impact

Plus de 1000 entreprises accompagnées depuis 2006

Champ géographique

Région Champagne-Ardenne

Les suites

L'action devrait se poursuivre en 2016 en intégrant le territoire de la Meuse.

Contact

Nicolas RASSEL, chargé de mission

Courriel : nicolas.rassel@mcas-ca.com - 03 26 47 42 52

Action

« LES ARTISANS TAXIS ROULENT PROPRE »

Porteur de l'action

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS) Midi-Pyrénées

Années

2009-2014

Thématiques principales

Véhicules « propres » ; éco-conduite

Enjeux / objectifs de l'action

Réduction des émissions de CO₂ et de polluants

Pour le professionnel :

- Obtenir une information précise spécifique à sa profession concernant les obligations en terme d'émission de gaz à effet de serre, la fiscalité, les aides, les pratiques, les technologies, etc.
- Etre accompagné pour acquérir un véhicule plus respectueux de l'environnement lors de son renouvellement
- Adopter une gestion rationnelle et économe de son véhicule par le biais d'une formation à la conduite économe
- Indirectement, cette action permettra de sensibiliser les clients sur les problématiques d'éco-conduite et de gestion durable

Pour les partenaires :

- Faire un état des lieux des pratiques et un bilan énergétique de la profession
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Favoriser des investissements en matière de transports alternatifs et/ou technologies évitant ou limitant les transports émetteurs de gaz à effet de serre

Présentation de l'action

- Etat des lieux de la profession
- Sensibilisation des professionnels et signature d'une charte
- Aide à la prise de décision
- Sensibilisation des acteurs et donneurs d'ordre
- Accompagnement individualisé des professionnels et stage de conduite économe
- Promotion de l'opération

Partenaires

- CNAMS
- Organisations professionnelles du secteur
- Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (Ademe)
- FEDER
- DREAL
- Conseil Régional Midi-Pyrénées

Cible

Artisans taxis

Impact

80 chartes signées

Champ géographique

Midi-Pyrénées

Les suites

Réflexion en cours

Contact

Selma MZALI

cnamsmp@yahoo.fr - 06 32 10 80 84

Action

« DÉPLOIEMENT D'UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE) AUPRÈS DES ESTHÉTICIENS(NES) AVEC CRÉATION D'UN LABEL »

Porteur de l'action

Confédération Nationale Artisanale des Instituts de Beauté (CNAIB)

Années

Depuis 2014

Thématiques principales

Développement Durable et Responsabilité Sociétale des Entreprises

Enjeux / objectifs de l'action

- Valoriser les actions mises en œuvre par les esthéticiens(nes) dans les domaines du social, de l'environnement, bénéficier d'un atout concurrentiel
- Répondre aux attentes des parties prenantes (clients sensibles à l'environnement, fournisseurs eux-mêmes engagés dans la démarche RSE, etc.)
- Faire reconnaître les esthéticiens(nes) comme des chefs d'entreprises, engagés en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale des entreprises, mettant en œuvre une démarche d'amélioration continue, permettant une revalorisation du métier et des professionnels

Présentation de l'action

- Mise en place par la CNAIB d'une démarche complète spécifique aux métiers artisanaux de l'esthétique, au niveau national, afin de les accompagner pour la mise en œuvre d'une démarche de développement durable
- Elaboration par un expert en Développement Durable (cabinet d'expertise Géonat), en étroite collaboration avec un groupe d'une dizaine d'esthéticiennes volontaires d'outils d'aide à la mise en place de la démarche, en parfaite cohérence avec les spécificités du métier
- Elaboration d'une grille d'évaluation, grâce à une formation et à des réunions de travail thématiques avec le groupe des esthéticiens(nes) volontaires dans le cadre d'un groupe de travail accompagné par l'expert
- Elaboration de modules de formation à destination des esthéticiens(nes) et mise à disposition d'outils dont une grille d'auto-évaluation pour mettre en place cette démarche dans leur institut dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue

- Création par la CNAIB d'un label « *Un institut responsable pour une beauté durable* », avec un visuel indiquant le niveau atteint dans la démarche et permettant une communication auprès des diverses parties prenantes. Le label est obtenu pour trois ans avec audit sur site
- Elaboration d'une convention d'engagement volontaire entre la CNAIB et le ministère en charge de l'écologie (en cours de signature)

Partenaires

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Ministère de de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
- Secrétariat d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, Partenaires de la protection sociale (GNP)
- Fournisseurs (Sothys, Lea Nature, NéaSpa)
- Certaines chambres des métiers (département du Nord, par exemple, qui aident pour le financement de la formation)
- Certains Conseils Départementaux et ou Régionaux (aides aux financements de la formation, par exemple en PACA)

Cible

Les chefs d'entreprises d'institut de beauté, de spa.

Impact

Depuis octobre 2013, date des premières formations d'esthéticiennes, 81 personnes ont été formées :

- 57 chartes reçues après la formation soit, 70 % des esthéticiennes qui se sont engagées
- 48 grilles d'auto évaluation sont revenues soit 84 % du nombre de chartes signées

Concernant le niveau atteint par les esthéticiennes labellisées, 11 % ont eu une étoile, 63 % ont eu deux étoiles et 26 % trois étoiles, indiquant l'importance de l'implication des esthéticiennes dans la démarche.

Champ géographique

National

Les suites

Augmenter le nombre d'esthéticiennes engagées dans la démarche, défendre cette démarche auprès des services publics, par la signature de la convention d'engagement volontaire, faire évoluer les outils en fonction de l'évolution de la profession

Commentaire complémentaire

Il est important d'avoir une démarche adaptée aux petites entreprises et à leur spécificité, sinon, les chefs d'entreprise, isolés, ne peuvent pas s'impliquer dans ce type de démarche.

D'où l'importance du soutien d'une organisation professionnelle, comme la CNAIB, qui peut organiser l'aide et assurer le déploiement auprès des entreprises, en répondant aux questions des esthéticiens(nes) et en s'assurant d'être bien en phase, avec leurs préoccupations spécifiques.

Contact

Monique AMOROS

Courriel : monique.amoros@free.fr - tel : 06 23 22 75 79

Action

Actions environnementales auprès des garages

Porteur de l'action

Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile (FNAA)

Années

Depuis 2000

Thématiques principales

- Gestion et prévention (réduction) des déchets
- Promotion de l'éco-entretien
- Implication dans les filières de responsabilité élargie du producteur-REP (véhicules hors d'usage (VHU), pneus usagés et climatisation)

Enjeux / objectifs de l'action

- Réduire les consommations d'énergie
- Mettre en place un management environnemental adapté aux petites entreprises
- Réduire la pollution atmosphérique par la promotion de l'éco-entretien
- Former et accompagner les professionnels à la maintenance et à la réparation des véhicules électriques

Présentation des actions

- Organisation de réunions d'information
- Mise en place d'un service à distance de Conseil juridique sur les questions environnementales à destination des adhérents
- Réalisation de pré-diagnostic déchets dans les garages
- Participation à l'opération « Objectifs -10 % » de réduction des déchets dans les garages mise en avant par un mini-film réalisé en 2009 (http://www.dailymotion.com/video/xb8x1q_no-dechets-mme-caranese-et-estelle_lifestyle)
- Mise en place et déploiement du label Envol (<http://www.envol-entreprise.fr/>)
- Réalisation du guide sectoriel Envol destiné aux réparateurs automobiles (<http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/peut-maider/acteurs-professionnels/organisations-professionnelles-centres-instituts-techniques>)

- Validation et déploiement du Livret Vert du poste de peinture de l'atelier Carrosserie
(<http://www.fna.fr/accueil/articles/articletype/articleview/articleid/242/categoryid/1/livre-vert-du-poste-peinture-de-latelier-carrosserie.aspx>)
- Participation au groupe de travail Automobile pour la question des véhicules électriques avec le Groupement National pour la Formation Automobile (GNFA) comme animateur et représentant automobile auprès des Pouvoirs Publics
- Mise en place de plaquette sur la gestion des composés organiques volatils dans les carrosseries, économie d'énergie (Guide d'économie d'énergie et carrosserie-peinture : http://www.cnidep.com/guides_techniques.html)
- Participation à la rédaction de la partie « Retouche et revêtement de véhicule » de l'ouvrage de l'ADEME chez les éditions DUNOD sur les solutions techniques et méthodologies pour réduire les émissions de composés organiques volatils (COV) dans l'atmosphère par secteur d'activité

Partenaires

- Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises (CNIDEP)
- Conseil Général de l'Essonne
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Chambres de commerce et d'industrie (CCI France)
- Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE)
- Union Professionnelle Artisanale (UPA)
- Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA)
- Fédération des Industries des Peintures, Encres Couleurs et vernis (FIPEC)

Cible

Carrossiers, réparateurs, centres de contrôle technique, détaillants en carburants, dépanneurs

Impact

Plusieurs milliers de professionnels

Champ géographique

France métropolitaine, Réunion et Guadeloupe

Les suites

- Déploiement de moyens humains supplémentaires pour accompagner les entreprises sur site
- Développement d'outils de sensibilisation (plaquettes, dépliants, etc.),
- Réunions d'information à l'occasion des « Rencontres de l'Artisanat » (congrès dédié de la FNAA)

Commentaire complémentaire

Certains partenariats précités sont arrivés à échéance et d'autres sont en cours

Contact:

Estelle BOUCLY

Courriel : Estelle.boucly@fna.fr - 01.40.11.94.26

Action

CONFÉRENCES-DÉBATS « DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SANTÉ AU TRAVAIL » EN COIFFURE

Porteur de l'action

Union Nationale des Entreprises de coiffure (UNEC) Poitou-Charentes, en partenariat avec la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS) Poitou-Charentes

Années

2015 – 2016

Thématiques principales

Développement Durable et Santé au Travail (DDST)

Enjeux / objectifs de l'action

- Faire connaître et adhérer au label « mon coiffeur s'engage »
- Recruter des coiffeurs pour le réseau et la commission DDST
- Faire découvrir l'Ergocoiffure
- Présenter les fiches actions QVT pour l'amélioration des conditions de travail des salariés (permettant leur fidélisation)
- Présenter le Document Unique d'Évaluation des risques Professionnels (DUERP)

Présentation de l'action

Lors d'une réunion d'environ deux heures dans chaque département :

- Faire connaître et adhérer au label « Mon coiffeur s'engage » via un power point, un témoignage et des fiches actions. Ce label existe au niveau national et deux salons sont actuellement labellisés en Poitou-Charentes. Le label prend en compte tous les aspects : Sécurité, Qualité de l'air, Choix des produits, Ergonomie, Santé, Gestion des déchets, Consommation d'énergie et consommation d'eau. Il se décline en une, deux ou trois étoiles, et est attribué en fonction d'un référentiel et d'un audit.
- Recruter des coiffeurs pour le réseau la commission DDST. Commission à créer fin 2015 avec de 4 ou 5 coiffeurs pour organiser des actions en faveur de la santé au travail et promouvoir le label « Mon coiffeur s'engage ». Deux réunions par an, échanges essentiellement par mail et par téléphone. Le salon de la présidente a été labellisé.

- Faire découvrir l'Ergocoiffure : Solutions ergonomiques et ergologiques pour la coiffure. Des formations théoriques et de mises en situations seront proposées pour mettre en pratique les actions décrites.
- Présenter les fiches actions pour l'amélioration des conditions de travail et la fidélisation des salariés. L'ARACT Lorraine a créé il y a quelques années un guide présentant 15 actions concrètes pour aider à la fidélisation des salariés en améliorant leurs conditions de travail. Il a été réalisé en 2015 des fiches actions synthétiques pour les coiffeurs du Poitou-Charentes en partenariat avec l'ARACT Lorraine, la CNAMS et l'ARACT Poitou-Charentes.
- Présenter le DUERP actualisé (sous format power point) conjointement avec la CNAMS, l'UNEC Poitou-Charentes, la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA), la DIRECCTE Limousin et l'Association du Service de Santé au Travail de la Vienne (ASSTV 86) – le premier DUERP a été créé en 2011.

Cible

Les Artisans coiffeurs, les responsables de salons de coiffure de Poitou-Charentes et leurs salariés

Impact

Plus de 1000 entreprises accompagnées depuis 2006

Champ géographique

Poitou-Charentes

Contacts

Éric Bouniot

Président UNEC 86, UNEC Poitou-Charentes, UPA 86

Courriel : unec86@sfr.fr - Tél : 05 49 86 65 66

Magali Klein

Présidente Commission Développement Durable UNEC Poitou-Charentes

Courriel : lebonhairbio@orange.fr - Tél : 05 46 29 91 36

Julie Rousseau

Chargée de mission CNAMS Poitou-Charentes

Courriel : cnamspc@orange.fr - Tél : 05 49 24 98 29

Action

TEST DE VÉHICULE HYBRIDE POUR LES CHAUFFEURS DE TAXIS DES DEUX-SÈVRES

Porteur de l'action

Fédération Nationale des Artisans du Taxi des Deux-Sèvres (FNAT 79), membre de la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS) Poitou-Charentes

Année

2013

Thématiques principales

Réduction des émissions de CO₂ et de polluants

Enjeux / objectifs de l'action

Faire connaître et développer les véhicules hybrides pour les chauffeurs de taxis

Présentation de l'action

- Partenariat entre la Fédération Nationale des Artisans du Taxi des Deux-Sèvres (FNAT 79) et Toyota pour permettre aux chauffeurs de taxis des Deux-Sèvres (adhérents et non adhérents FNAT), à dominante géographique rurale notamment, de tester pendant trois mois un véhicule hybride
- Mise aux normes du véhicule avec l'aide d'un garage local, et sollicitation de l'accord de la préfecture pour faire circuler le véhicule conduit par différents chauffeurs de taxis

Partenaires

- Toyota,
- David CTS (garage),
- Société GAMMA (prêt du matériel d'équipement véhicule).

Cible

Les chauffeurs de taxis des Deux-Sèvres

Impact

Le test du véhicule Toyota a permis de déclencher l'achat d'une dizaine de véhicules hybrides par les chauffeurs de taxis des Deux-Sèvres (il s'agit d'une estimation).

Champ géographique

Deux-Sèvres

Les suites

Réflexion sur la mise en place d'un stage à l'éco-conduite en 2016 (en partenariat avec l'ECF (Ecole de Conduite Française))

Contacts

François Brandy

Président de la FNAT 79

Tél : 06 08 10 06 80

Mail : francois.brandy@orange.fr

Julie Rousseau

Chargée de mission CNAMS Poitou-Charentes

Courriel : cnamspc@orange.fr - Tél : 05 49 24 98 29



Artisanat, commerce alimentaire de proximité et hôtellerie-restauration

Les enjeux

Le secteur de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration représenté par la Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD) et ses 16 Confédérations nationales de branches représentatives des différents métiers de l'alimentation représente plus de 300 000 entreprises.

Ces entreprises génèrent un chiffre d'affaires de plus de 100 milliards d'euros chaque année, et emploient 1,1 million d'actifs dans 18 métiers : boucher-charcutier, boucher chevalin, boulanger, cafetier, limonadier, caviste, charcutier-traiteur, chocolatier-confiseur, crémier-fromager, détaillant en produits bio, épicier, glacier, restaurateur, pâtissier, pizzaiolo, poissonnier, primeur, tripièr.

Ces entreprises exercent aussi bien en boutique que sur les marchés, sont présentes sur tout le territoire national aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale et de ce fait apportent des services, du lien social et de l'économie au plus près des populations.

Depuis de nombreuses années déjà, la CGAD et ses confédérations se sont saisies de la question des enjeux environnementaux et plus globalement du développement durable, d'une part en menant des actions de sensibilisation des entreprises qu'elle représente et d'autre part en portant, auprès des pouvoirs publics à l'échelon national et local, les spécificités de celles-ci.

Ainsi, à titre d'exemples, elles œuvrent en matière d'amélioration de la qualité de l'air extérieur sur le volet du transport, d'économies des ressources (eau, énergie...), de gestion des emballages et des déchets (sacs en plastique, tri...), de lutte contre le gaspillage alimentaire.... Leurs actions portent également sur la formation des jeunes, le développement des compétences des salariés et l'amélioration des conditions de travail.

Toutes les actions menées visent à ce que les entreprises se saisissent de ces sujets et améliorent leurs pratiques au quotidien dans une démarche de développement durable, qu'il s'agisse, par exemple, d'investir dans des logistiques « plus propres », de trier les déchets ou de mettre en œuvre des fabrications moins impactantes pour l'environnement.

Action

DÉFINITION D'UN PLAN D'ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À DESTINATION DES CRÉMIERS-FROMAGERS FRANCILIENS

Porteur de l'action

Union Professionnelle des Fromagers de l'Île-de-France (UPFIDF)

Années

Depuis 2011-2012

Thématiques principales

Développement Durable

Enjeux / objectifs de l'action

- Définir les enjeux prioritaires du développement durable pour les Crémiers-Fromagers, et mettre en place un plan stratégique d'actions opérationnelles pour l'UPFIDF et la Fédération des Fromagers de France
- Inciter les crémiers-fromagers à s'engager dans une démarche de développement durable et valoriser les bonnes pratiques déjà existantes
- Mettre en place (Fédération des Fromagers de France) un kit composé fiches thématiques sur le développement durable à destination des crémiers-fromagers

Présentation de l'action

Phase 1 : Identification des valeurs du métier de Crémier-Fromager

Phase 2 : Création d'un outil de diagnostic pour recenser les pratiques chez les crémiers-fromagers

Phase 3 : Réalisation de diagnostic

Phase 4 : Synthèse des résultats des diagnostics

Phase 5 : Création du kit à destination des crémiers-fromagers (en cours)

Partenaires

Centre de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire de Paris Ile-de-France (CERVIA)

Cible

Artisans Crémiers-Fromagers

Champ géographique

Ile-de-France puis extension à la France entière

Les suites

Rédaction des fiches thématiques

Contact :

Claire Laurent

Courriel : claurent@fromagersdefrance.com - Tél : 01 55 43 31 55

Action

PROJET D'INSTALLATION D'UN MÉTHANISEUR

Porteur de l'action

Fédération des bouchers de Dordogne

Années

2015-2016

Thématiques principales

- Réduction et valorisation des déchets organiques non dangereux
- Production d'énergie renouvelable

Enjeux / objectifs de l'action

- Réduire le coût de la collecte des déchets en valorisant les déchets
- Réduire et valoriser les déchets organiques non dangereux par méthanisation en vue de la production d'énergie renouvelable

Présentation de l'action

La première étape de la démarche a consisté à réunir les parties prenantes intéressées par le projet.

L'accord de chacun a conduit au lancement d'une étude de faisabilité du projet (en cours) qui permettra notamment de déterminer la taille du méthaniseur en fonction des besoins locaux.

Partenaires

- Abattoir
- Parc naturel Périgord-Limousin
- Chambre d'Agriculture de la Dordogne
- Conseil Général
- Conseil Régional

L'étude de faisabilité permettra de faire entrer de nouveaux partenaires en fonction du périmètre retenu de l'unité de méthanisation.

Cible

Bouchers, charcutiers, restaurants, cantines, abattoirs

Champ géographique

Rayon d'environ 25 km autour de l'unité de méthanisation (à ce stade de la réflexion)

Les suites

Réflexion en vue d'un plan d'actions de territoire à énergie positive sur le parc naturel Périgord-Limousin.

Contact :

Didier Gouraud

06.73.55.71.38

Action

ETUDE RELATIVE À L'OPTIMISATION DES FLUX ET PRÉVENTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS L'ARTISANAT, LE COMMERCE DE PROXIMITÉ ET LA RESTAURATION COMMERCIALE FRANCILIENS.

Porteur de l'action

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) Île-de-France

Années

2014-2015

Thématiques principales

eau, énergie, déchets

Enjeux / objectifs de l'action

Mener une étude sur l'optimisation des flux et la prévention des gaspillages :

- en faisant un état des lieux de la situation des entreprises au regard de certaines thématiques en matière d'environnement : consommation d'eau et d'énergie, lutte contre le gaspillage alimentaire, élimination des déchets
- en proposant des pistes d'actions pour les entreprises

Présentation de l'action

- Elaboration d'une grille d'évaluation et de diagnostic puis réalisation de diagnostics dans des entreprises franciliennes participantes (avec remise de rapport aux entreprises)
- Organisation de réunions de travail pour réfléchir aux pistes d'actions à mettre en œuvre ou aux fiches à réaliser pour les entreprises

Partenaires

Centre de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire de Paris Ile-de-France (CERVIA)

Cible

Entreprises des métiers de l'alimentation

Champ géographique

Île-de-France

Les suites

Cette étude a servi de base aux travaux lancés sur la logistique urbaine et sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Contact :

Sandrine BIZE

Courriel : sbize@cgad.fr - tél. : 01 44 90 88 44

Action

LOGISTIQUE URBAINE ET QUALITÉ DE L'AIR : ANALYSE DU PARC DES MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS PAR LES PROFESSIONNELS D'ILE DE FRANCE DES MÉTIERS DE L'ALIMENTATION, EXPERTISE DES BESOINS DES ENTREPRISES ET PRÉCONISATIONS

Porteur de l'action

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) Ile de France

Année

2015 (en cours)

Thématiques principales

Amélioration de la qualité de l'air extérieur et transport des denrées alimentaires

Enjeux / objectifs de l'action

La prise en compte des enjeux environnementaux et plus précisément la préservation de la qualité de l'air, conduisent les pouvoirs publics depuis quelques années et plus fortement sur la période récente à examiner la question de la logistique urbaine et à prendre des mesures en la matière. C'est le cas de la région Ile de France et de la ville de Paris. Ainsi la Mairie de Paris a élaboré une charte en faveur d'une logistique urbaine durable signée par la CGAD Ile de France. Par ailleurs, la ville souhaite prendre des mesures de restrictions de certaines catégories de véhicules en fonction de leur impact sur la qualité de l'air extérieur.

Les objectifs de l'étude :

- disposer d'un état des lieux précis du parc des véhicules dont disposent les entreprises des métiers de l'alimentation ;
- analyser précisément les besoins des entreprises en matière de déplacements (approvisionnements - livraisons et déplacement des salariés) et d'équipements associés ;
- étudier avec les professionnels les solutions qui pourraient être mises en œuvre pour diminuer l'impact de ces déplacements sur la qualité de l'air ;
- travailler avec la Mairie de Paris afin que les mesures prises prennent en compte les besoins des entreprises.

Présentation de l'action

- Première phase : analyse documentaire sur le sujet (règlementation applicable, décisions des collectivités, exemples à l'étranger, véhicules propres disponibles sur le marché...)
- Seconde phase : réalisation d'une enquête auprès d'une centaine de professionnels franciliens afin de disposer d'un état des lieux précis du parc des véhicules dont disposent les entreprises de l'alimentation

L'action a également conduit à étudier plus largement la problématique : offre véhicules, offre de services logistiques, problématique de la recharge des véhicules,...

Ces premières phases conduisent à préciser la problématique et à identifier les solutions qui pourront être mises en œuvre pour diminuer l'impact de la logistique des entreprises concernées sur la qualité de l'air à faire valoir auprès de la Mairie de Paris à l'occasion de la mise en œuvre de mesures de restriction de la circulation.

Partenaires

- Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (Ademe)
- Mairie de Paris

Cible

Métiers de l'alimentation et collectivités territoriales impliquées

Champ géographique

Ile de France

Les suites

Accompagnement des entreprises dans leur logistique et engagement de réflexions avec les collectivités territoriales

Contact :

Sandrine BIZE

Courriel : sbize@cgad.fr - tél. : 01 44 90 88 44

Action

MÉTIERS DE BOUCHE ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE : DIAGNOSTIC ET SOLUTIONS – ETUDE SUR L'ILE DE FRANCE

Porteur de l'action

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD)

Années

2015-2016

Thématiques principales

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Enjeux / objectifs de l'action

Lutter contre le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire qu'il s'agisse de pertes ou de réels gaspillages alimentaires.

A partir d'un diagnostic et d'un état des lieux notamment en entreprises, la CGAD souhaite ainsi faire la promotion de bonnes pratiques auprès des entreprises des métiers de bouche mais aussi auprès de la clientèle de ces entreprises.

Présentation de l'action :

- Réaliser une enquête quantitative et qualitative auprès d'une vingtaine d'entreprises alimentaires franciliennes afin d'établir dans un premier temps un état des lieux sur le gaspillage alimentaire dans les métiers de bouche (utopie ou réalité ? Où se situe l'éventuel gaspillage ? quelles en sont les causes ?...)
- Elaborer des pistes d'actions destinées aux entreprises avec les professionnels et les partenaires techniques de l'action
- Elaborer des conseils spécifiques à destination de la clientèle afin d'entraîner celle-ci dans cette dynamique
- Diffuser largement les outils afin de sensibiliser les acteurs concernés

Partenaires :

- Partenaire financier : DRIAAF
- Partenaires techniques : CGAD Ile de France et Centre Technique des Métiers de la Pâtisserie (CTMP)
- Partenaires associés : Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie Traiteurs (CFBCT) ; Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (Ademe) ; Centre de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire de Paris Ile-de-France (CERVIA)

Cible

Professionnels des métiers de bouche et leur clientèle

Champ géographique

Île-de-France

Les suites

Ce projet conduit sur l'Île de France est transposable à d'autres régions.

Contact :

Sandrine BIZE

Courriel : sbize@cgad.fr - tél. : 01 44 90 88 44

Action

« ARTISANS EN OR »

Porteur de l'action

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) PACA

Années

Fin 2015-2016

Thématiques principales

« Qualité produit – Qualité hygiénique – Qualité d'accueil - Approvisionnement de proximité »

Enjeux / objectifs de l'action

- Créer un pôle d'excellence artisanale autour des quatre piliers « Qualité produit - Qualité hygiénique - Qualité d'accueil - Approvisionnement de proximité »
- Mettre en valeur le savoir-faire et les produits des artisans des métiers de l'alimentation de la région PACA

Présentation de l'action :

Le projet se polarise autour de trois axes :

- Le laboratoire hygiène/qualité
Il sera demandé aux entreprises participantes de veiller à la qualité du laboratoire et au respect des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur (chaîne du froid, etc.). Des formations permettront aux artisans et au personnel de veiller à cet aspect qui participe à la qualité des produits fournis.
- L'approvisionnement de proximité
Les artisans s'inscriront dans un réseau de proximité, en s'engageant à privilégier des partenariats avec des fournisseurs de matières premières produites localement, matière première comme base d'une fabrication artisanale. Ainsi, les entreprises proposeront des produits de qualité, à partir de matières premières (agricoles notamment) issues de la région et produiront au moins 80 % des produits fabriqués.
- La labellisation
Parallèlement à ces deux démarches professionnalisantes permettant de positionner ces entreprises contre la concurrence des grandes surfaces, une troisième dimension plus transversale vient s'ajouter.

La labellisation, qui découle d'un processus de certification, viendra *in fine* identifier les entreprises qui s'inscriront dans cette démarche. Ainsi, les entreprises artisanales partenaires seront clairement identifiées à la marque, garante d'une démarche qualité.

Présentation de l'action :

- Recherches de partenaires financiers
- Réalisation d'un cahier des charges signé par 70 entreprises répartis sur l'ensemble de la Région. Il s'agit de faire adhérer un premier groupe d'artisans à la démarche

Partenaires :

- Conseil Régional PACA
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale (CMAR) PACA

Cible

Artisans des métiers de l'alimentation et en particulier : Boulangerie, Pâtisserie, Charcuterie-Traiteur, Boucherie

Impact

70 entreprises signataires de la charte d'adhésion

Champ géographique

PACA

Les suites

Les 70 premières entreprises engagées dans la démarche ont vocation à être suivies par d'autres artisans des métiers de l'alimentation de la région PACA

Contact :

Monsieur Jean-Louis Clément – 06 07 73 12 43

Action

« LOGICIEL BP2 » (BILAN PRODUIT DE LA BOULANGERIE-PÂTISSERIE)

Porteur de l'action

Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française

Année

2011

Thématiques principales

Réduction de l'impact environnemental

Enjeux / objectifs de l'action

- Évaluer les répercussions d'un changement de matières premières, de recette ou de matériel sur l'empreinte environnementale de sa fabrication
- Mettre à disposition des artisans boulangers un outil de simulation sur Internet leur permettant de mettre en œuvre des actions pour réduire l'impact environnemental de leur fabrication et œuvrer ainsi au développement durable

Présentation de l'action :

Création d'un logiciel permettant de calculer les impacts environnementaux lors de la fabrication d'une baguette de tradition Française en fonction de la recette et du mode de fabrication spécifique à chaque boulanger

Partenaires :

Pôle Innovation de l'Institut National de la Boulangerie-Pâtisserie (INBP)

Cible

Boulangerie-Pâtisserie artisanale

Champ géographique

National

Pour en savoir plus

- Logiciel accessible sur <http://www.boulpat-environnement.com/>
- Guide « ST96 – Environnement/développement durable – BP2 » téléchargeable sur le site Internet du Pôle Innovation de l'INBP <http://www.inbinnov.com/> dans la rubrique « Nos projets »

Contact :

Anne Lauridsen - Courriel : a.lauridsen@inbp.com - 02 35 58 17 77

Action

GUIDE DES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES EN BOULANGERIE-PÂTISSERIE – PRODUIRE ET VENDRE DE MANIÈRE DURABLE

Porteur de l'action

Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française

Année

2012

Thématiques principales

Développement durable

Enjeux / objectifs de l'action

- Proposer aux artisans boulangers-pâtisseries les bons réflexes à mettre en pratique afin de réduire l'impact environnemental de leur activité et mettre en place une démarche de développement durable
- Augmenter le nombre de boulangers-pâtisseries engagés dans une démarche de développement durable

Présentation de l'action :

Rédaction d'un guide technique présentant des solutions à mettre en place dans le domaine des :

- matières premières (localisation, saisonnalité, mode de production)
- économies d'énergie en production (production de chaleur, production de froid éclairage, économies d'eau, énergies renouvelables)
- modes de distribution (déplacement, emballage, communication)
- modes de gestion des déchets (valorisation et fin de vie)

Partenaires :

Pôle Innovation de l'Institut National de la Boulangerie-Pâtisserie (INBP)

Cible

Boulangerie-Pâtisserie artisanale

Champ géographique

National

Pour en savoir plus

Guide téléchargeable sur le site Internet du Pôle Innovation de l'INBP <http://www.inbpinnov.com/> dans la rubrique « Documentation / guides techniques »

Contact :

Anne Lauridsen

Courriel : a.lauridsen@inbp.com - 02 35 58 17 77

Action

GUIDE DES SOLUTIONS D'EMBALLAGE BIODÉGRADABLES ET COMPOSTABLES POUR LE SNACKING EN BOULANGERIE-PÂTISSERIE

Porteur de l'action

Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française

Année

2013

Thématiques principales

Réduction des emballages

Enjeux / objectifs de l'action

Les activités de snacking et restauration rapide recourent à une multitude de conditionnement à usage unique (sacs, boîtes, barquettes, couverts,...). S'ils sont indispensables pour des raisons d'hygiène et de praticité, ces emballages ont également un impact néfaste sur l'environnement. Pourtant des solutions existent : les emballages biodégradables et compostables.

Partant de ce constat, ce guide vise à :

- Apporter aux boulangers-pâtisseries les informations nécessaires pour mieux se repérer dans l'offre des emballages biodégradables et compostables (enjeux, réglementations et logos, gammes de produits proposées par les fournisseurs et conseils pratiques)
- Augmenter la part des emballages biodégradables et compostables dans le secteur des emballages à usage unique

Présentation de l'action :

Rédaction d'un guide technique présentant :

- les enjeux écologiques et financiers, commerciaux et marketing ;
- l'origine et le devenir des emballages dits écologiques ;
- La réglementation et les logos des emballages biodégradables et compostables) ;
- le marché des emballages biodégradables et compostables (les différents matériaux et les caractéristiques techniques) ;
- les solutions alternatives (les emballages comestibles, réutilisables,...) ;
- un carnet d'adresses de fournisseurs.

Partenaires :

Pôle Innovation de l'Institut National de la Boulangerie-Pâtisserie (INBP)

Cible

Boulangerie-Pâtisserie artisanale

Champ géographique

National

Pour en savoir plus

Guide téléchargeable sur le site Internet du Pôle Innovation de l'INBP <http://www.inbpinnov.com/> dans la rubrique « Documentation / guides techniques »

Contact :

Anne Lauridsen

Courriel : a.lauridsen@inbp.com - 02 35 58 17 77

Action

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE EN BOULANGERIE-PÂTISSERIE ARTISANALE

Porteur de l'action

Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française

Année

2014

Thématiques principales

Réduction des consommations énergétiques

Enjeux / objectifs de l'action

- Connaître les consommations d'énergie aux différents postes de fabrication afin de définir de nouveaux comportements susceptibles de générer des économies d'énergies en boulangerie-pâtisserie artisanale
- Réduire les consommations d'énergie en boulangerie-pâtisserie

Présentation de l'action :

Une campagne de mesure et d'analyse des consommations énergétiques a été réalisée dans deux boulangeries-tests, représentatives de la profession. Des appareils de mesure ont été installés sur les principaux équipements, au fournil, au laboratoire de pâtisserie et au magasin permettant ainsi de relever en temps réel toutes les consommations pendant un an.

Ce projet a donné lieu à un rapport présentant les résultats et les bons gestes pour réduire sa consommation énergétique.

Partenaires :

- Centre de recherche et d'expertise opérationnelle (CRIGEN) de ENGIE
- Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation de Nantes Atlantique (ONIRIS)
- Laboratoire Génie des Procédés Environnement-Agroalimentaire) (GEPEA)
- Pôle Innovation de l'Institut National de la Boulangerie-Pâtisserie (INBP)

Cible

Boulangerie-Pâtisserie artisanale ; fabricants de matériels

Champ géographique

National

Les suites :

- Faire des mesures de consommation en modifiant le processus pour mesurer l'incidence des modes de fabrication
- Tester des aménagements sur les fours afin d'évaluer les gains potentiels

Pour en savoir plus

Guide téléchargeable sur le site Internet du Pôle Innovation de l'INBP <http://www.inbpinnov.com/> dans la rubrique « Documentation / guides techniques »

Contact :

Anne Lauridsen

Courriel : a.lauridsen@inbp.com - 02 35 58 17 77

Action

BROCHURE « UTILISATION DU PAIN RASSIS »

Porteur de l'action

Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française

Année

2015

Thématiques principales

Réduction du gaspillage alimentaire

Enjeux / objectifs de l'action

- Réduire la quantité de pain dur jetée par les consommateurs
- Créer un outil de communication à destination des artisans boulangers-pâtisseries pour sensibiliser les consommateurs au gaspillage alimentaire et les inciter au recyclage « gourmand » du pain dur

Cette action a été menée suite à un accord collectif signé par la CNBF dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA).

Présentation de l'action :

Réalisation de deux brochures de recettes : une brochure de quatre recettes salées et une brochure de quatre recettes sucrées, élaborées à partir de pain dur avec en complément une explication sur le processus de rassissement du pain

Partenaires :

Pôle Innovation de l'Institut National de la Boulangerie-Pâtisserie (INBP)

Cible

Les consommateurs via la boulangerie-pâtisserie artisanale

Champ géographique

National

Les suites

Une deuxième campagne de communication au niveau national sera lancée en octobre 2015.

Pour en savoir plus

Plaquettes téléchargeables sur le site Internet du Pôle Innovation de l'INBP <http://www.inbpinnov.com/> dans la rubrique « Nos projets »

Contact :

Anne Lauridsen

Courriel : a.lauridsen@inbp.com - 02.35.58.17.77

Action

TRI, COLLECTE ET VALORISATION DES BIODÉCHETS

Porteur de l'action

Syndicat National des Hôteliers, restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs (SYNHORCAT)

Année

2014

Thématiques principales

- Gestion des déchets
- Lutte contre le gaspillage alimentaire

Enjeux / objectifs de l'action

Mise en place du tri et de la collecte des biodéchets au sein de 80 hôtels, cafés, restaurants, traiteurs afin de permettre une valorisation de ces déchets, et anticiper le contexte réglementaire pour les professionnels

Présentation de l'action :

Une méthodologie complète a été développée incluant :

- Formation du personnel
- Organisation de la collecte
- Calibrage du niveau de performance à atteindre pour l'enlèvement des biodéchets vers un centre de valorisation organique
- Expérimentation des plans de tournée
- Evaluation de la tarification incitative suivant les retours d'expérience
- Communication sur l'engagement de la filière
- Accompagnement à la mise en place du tri dans les locaux (mise à disposition du matériel adapté, formation du personnel, affichage des consignes de tri, etc.)
- Collecte des biodéchets à bord d'une flotte de véhicules fonctionnant au gaz
- Traitement des déchets par méthanisation permettant la création de biogaz et de compost

Partenaires :

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Mairie de Paris
- Conseil Régional Ile de France
- Agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM)

Cible

Hôtels, cafés, restaurants, traiteurs

Impact :

L'opération pilote a permis de collecter 580 tonnes de biodéchets, contre un objectif initial de 200 tonnes, avec des erreurs de tri inférieures à 2 %.

Le succès de l'opération a permis de généraliser la méthode dans le secteur de la restauration.

Champ géographique

1^{er}, 2^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Paris

Les suites

Environ 30 professionnels continuent de faire collecter leurs biodéchets en vue de leur valorisation

Commentaire complémentaire

Le coût supplémentaire supporté par les professionnels induit par la collecte séparée des biodéchets devrait faire l'objet d'une réflexion en vue de réduire la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) afin de développer l'engagement dans cette démarche vertueuse.

Contact :

Emilie Bono – Courriel : e.bono@synhorcat.com - 01 42 96 60 80

Stéphan Martinez – Courriel : s.martinez@synhorcat.com - 06 08 60 22 25

Action

CHARTRE DE BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Porteur de l'action

Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs (CFBCT)

Année

2011

Thématiques principales

Développement durable

Enjeux / objectifs de l'action

La thématique du développement durable est devenue prioritaire et s'inscrit même comme un facteur de différenciation concurrentielle pour un bon nombre d'entreprises.

Le développement durable ne doit pas être perçu comme une suite de contraintes et de dépenses pour les entreprises, mais bien au contraire comme une opportunité de développement, de remise en question, de réflexion pour aller de l'avant, voire de réaliser des économies (par l'application d'une meilleure gestion des ressources en eau et en énergie, notamment).

- Créer une charte de bonnes pratiques en matière de développement durable
- Mettre en avant les artisans bouchers, charcutiers traiteurs auprès de leurs clients autour des trois volets : protection de l'environnement, développement économique et progrès social

Présentation de l'action :

Le projet s'est déroulé en six étapes.

Première étape : élaboration d'un questionnaire afin d'obtenir une vision qualitative la plus complète possible permettant d'établir un état des lieux de la profession sur huit thématiques : connaissances et image du développement durable, engagement pour la protection de l'environnement, R&D environnement,...

Deuxième étape : diffusion du questionnaire auprès des professionnels par l'intermédiaire de différents supports (notes d'information, journal de La Boucherie Française, mise en ligne sur le site internet de la CFBCT) et analyse des 220 retours d'enquête

Troisième étape : élaboration de l'outil d'auto-diagnostic à partir d'un état des lieux des bonnes pratiques en matière de développement durable.

Cette étape a eu pour objectif de se focaliser sur cinq critères :

- Gain économique direct,
- Facilité et rapidité de mise en œuvre,
- Investissement faible,
- Optimisation du fonctionnement de l'entreprise,
- Faire valoir dans la relation avec le client.

L'auto-diagnostic réalisé par le professionnel est basé sur quatre thématiques, piliers de la charte de bonnes pratiques :

- Engagement pour la protection de l'environnement,
- Engagement sur la sélection des matières premières,
- Engagement au niveau des salariés,
- Engagement dans la vie sociale.

Quatrième étape : mise en place de la charte de bonnes pratiques en matière de développement durable

Selon les scores obtenus à l'auto-diagnostic, le boucher peut adhérer de manière volontaire à la charte de bonnes pratiques et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

La charte se présente sous la forme d'une affiche. Elle met en relief les engagements de l'artisan sous la forme « Votre artisan boucher participe au développement durable. Il s'engage à... ».

L'objectif de cette charte est de mettre en avant les bonnes pratiques en matière de développement durable. Il s'agit principalement d'actions simples, peu onéreuses et à la portée de tous. Les avantages d'un engagement dans le développement durable et de la présente charte sont nombreux :

- Prise de conscience : le boucher fait du développement durable au quotidien,
- Valorisation des bonnes pratiques de l'entreprise et possibilité de s'améliorer,
- Communication sur leurs actions : c'est un atout vis-à-vis de leur clientèle,
- Réalisation d'économies (eau, énergie, produits d'entretien...),
- Meilleure compréhension des enjeux environnementaux.

Cinquième étape : mise en place d'outils d'accompagnement

Ce projet a aussi porté sur l'élaboration de recettes de type éco-responsable. Dans un premier temps, les bouchers ont été sollicités via le « challenge éco-recette » dont les objectifs sont :

- Avoir le point de vue de professionnels,
- Proposer des éco-recettes novatrices aux yeux du consommateur par leur originalité et leur impact en matière de développement durable,
- Associer innovation du produit, aspect gustatif et éco-responsable.

L'objectif est de proposer des recettes qui prennent en compte certaines des dimensions du développement durable et notamment :

- Produits de saison,
- Approvisionnement local,
- Matières premières issues d'un cahier des charges respectueux de l'environnement (agriculture biologique, ...),
- Traitement thermique faible.

Sixième étape : diffusion de la charte de bonnes pratiques en matière de développement durable et des outils dans le journal de La Boucherie Française (novembre 2011) et sur le site Internet de la CFBCT (http://www.boucherie-france.org/site_conf/pages/ardat_numerocharte.php).



Partenaires

- ARDATmv
- Direction Générale des Entreprises (DGE, ex-DGCIS) du Ministère de l'Économie et des Finances
- Ecole Nationale Supérieure des Métiers de la Viande (ENSMV) (pour la partie éco-recettes)

Cible

Artisans bouchers, charcutiers, traiteurs, soit 20 000 entreprises

Champ géographique :

France entière

Les suites

L'ensemble du projet a sollicité l'intérêt de plusieurs organismes : l'Institut Supérieur des Métiers, la chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts de Seine, le cabinet d'étude et de conseil Ambroise Bouteille et Associés.

Articles de presse consacrés au développement durable notamment dans le journal de La Boucherie Française.

Contact

CFBCT – ARDATmv

98 boulevard Pereire - 75850 Paris Cedex 17

Courriel : ardatmv@boucherie-france.org - Tél : 01 40 53 47 50

Action

MAITRISE DES INSTALLATIONS DE FROID ET DES POSTES DE LAVAGE

Porteur de l'action

Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs (CFBCT)

Année

2012

Thématiques principales

Développement durable ; Réduction de l'impact environnemental ; Economies d'énergie

Enjeux / objectifs de l'action

- Réduire les consommations d'énergie, d'eau
- Maîtriser les émissions polluantes

Le secteur de la viande de boucherie et de sa production est soumis très fréquemment à une pression médiatique. Il apparaissait donc primordial pour l'image de l'artisan boucher et du secteur de l'artisanat de façon plus générale de :

- Prendre en compte de manière approfondie les principaux enjeux du développement durable
- Fournir aux artisans bouchers un certain nombre d'outils, de recommandations techniques et comportementales afin de limiter leur impact environnemental
- Aider les entreprises à respecter la réglementation en vigueur tout en optimisant leur fonctionnement pour une moindre consommation

Présentation de l'action

Pour impulser et appuyer les démarches et initiatives volontaires en faveur d'une production et d'une consommation durable, le Pôle d'Innovation a donc souhaité engager une étude dont l'objectif était d'identifier un certain nombre de pistes de réflexion permettant :

- de définir des solutions pour contrôler ou réduire la consommation énergétique des équipements bien spécifiques utilisés par les artisans bouchers
- de mettre en œuvre des démarches de sensibilisation de nos professionnels appuyées sur des résultats concrets permettant par exemple de réaliser des comparatifs en terme de process, bonnes pratiques, optimisation de l'utilisation d'énergie, production de déchets, ... avec à terme la réduction de l'impact de l'activité de la boucherie artisanale sur l'environnement

L'action s'est déroulée en trois étapes.

Première étape : Etat des lieux des bonnes pratiques favorables au développement durable à partir des secteurs d'activités connexes de l'alimentation que sont : les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), l'industrie et l'artisanat.

Deuxième étape : Choix et tests de solutions auprès des entreprises – adaptabilité à la boucherie artisanale.

La première étape a permis d'identifier les différents axes d'impacts environnementaux en boucherie artisanale regroupés autour de 3 problématiques essentielles : l'eau, l'énergie, les déchets.

L'ensemble des éléments résultant du travail de veille ont permis de prioriser les démarches futures à construire, communes à tout le secteur d'activité de la boucherie artisanale (ce n'est pas le cas par exemple des technologies de cuisson, ne répondant qu'au besoin plus spécifique des fabricants de charcuteries et plats traiteurs) et les sélectionner par ordre d'importance.

La suite du projet s'est donc principalement tournée vers deux domaines ciblés :

- La réduction de la consommation électrique liée à la production de froid. Au cœur de l'activité de l'artisan boucher, elle représente un enjeu énergétique important grâce à une meilleure gestion des installations et équipements de froid.
- La réduction de la consommation d'eau associée aux postes de nettoyage/désinfection. Raison d'être de l'hygiène en boucherie artisanale, les postes de nettoyage/désinfection sont à la fois sources de consommation d'eau et de produits de lavage. L'objectif a consisté à rechercher des pistes pouvant contribuer à réaliser des économies d'eau et / ou de produits chimiques afin de réduire l'impact environnemental des postes de lavage.

Troisième étape : Diffusion des résultats (lettres et plaquettes d'information dans le journal de La Boucherie Française, formation,...)



Partenaires

Direction Générale des Entreprises (DGE, ex-DGCIS) du Ministère de l'Économie et des Finances

Cible

Artisans bouchers, charcutiers, traiteurs, soit 20 000 entreprises

Champ géographique :

France entière

Les suites

Communication régulière sur le thème du développement durable dans le journal de La Boucherie Française.

Contact

CFBCT – ARDATmv

98 boulevard Pereire,

75850 Paris Cedex 17

Courriel : ardatmv@boucherie-france.org - Tél : 01 40 53 47 50

Action

PROGRAMME D' ACTIONS POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES DES MÉTIERS DE BOUCHE

Porteur de l'action

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) Rhône Alpes

Années

Depuis 2014

Thématiques principales

Economies d'énergie

Enjeux / objectifs de l'action

- Sensibiliser les professionnels au développement durable et aux économies d'énergie, facteur de croissance et de développement pour les entreprises
- Améliorer la connaissance des consommations énergétiques dans les entreprises artisanales et commerciales des Métiers de Bouche
- Proposer des solutions pour économiser l'énergie de façon structurelle en concertation avec des partenaires de type équipementiers, artisans du bâtiment éco artisan ®
- Accompagner les entreprises artisanales dans leur projet de prise en compte du développement durable, que ce soit dans la maîtrise de leur consommation énergétique ou dans la gestion économique et humaine de leur entreprise
- Offrir un dispositif d'accompagnement efficace et lisible adapté aux entreprises artisanales et commerciales de l'alimentation de proximité qui n'ont pas les moyens humains et techniques pour identifier les axes d'amélioration de leur performance énergétique, tout en s'appuyant sur des partenaires professionnels et privés spécialistes dans leur métier pour lesquels les économies d'énergie est une composante importante

Selon le Contrat d'Etudes Prospectives (CEP) du secteur de l'artisanat et du commerce de proximité de septembre 2011, les entreprises artisanales sont confrontées à un environnement en mutation rapide (concurrence, hyper-choix des clients, évolutions des circuits de commercialisation, difficultés de recrutement, de qualification et de fidélisation du personnel, accroissement de la taille moyenne des entreprises,...).

En parallèle, le fonctionnement des entreprises artisanales s'est lui-même complexifié du fait de ces évolutions en raison notamment de la nécessité de répondre à de nouvelles attentes de la clientèle telles que : la traçabilité des produits, le respect de l'environnement, la mise en œuvre d'une utilisation raisonnée des ressources naturelles, la volonté de réduction des déchets et de la pollution à la source, l'évolution permanente des réglementations et des technologies, le coût croissant des matières premières et de l'énergie, etc.

Dans des entreprises du secteur de la farine ou de la viande, le poste « consommation d'énergie » peut représenter jusqu'à 50 % de la fabrication d'un produit et sa maîtrise est un des facteurs de réussite et de pérennisation des entreprises.

L'amélioration des performances énergétiques et la prise en compte du développement durable constituent de vrais enjeux pour les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité.

C'est ainsi qu'a été signé le 24 février 2014 le premier accord collectif dans le secteur de l'artisanat dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation qui prévoit notamment un volet sur les économies d'énergie ainsi que sur le développement durable.

Présentation de l'action :

La réussite de ce projet ne peut passer que par la collaboration étroite entre les organisations professionnelles, les partenaires privés et les collectivités.

L'action se présente en 2 phases :

- 1^{ère} phase : sensibilisation des entreprises
 - ✓ organisation de réunions de présentation et de sensibilisation aux entreprises
 - ✓ envoi de courriers d'information
 - ✓ création de plaquette de présentation du dispositif
 - ✓ proposition aux entreprises intéressées de bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin d'améliorer la performance énergétique de leur entreprise

- 2^{ème} phase : déploiement sur le terrain
 - ✓ aide à l'évaluation (diagnostic énergétique, retour sur investissement)
 - ✓ accompagnement sur la maîtrise de l'énergie
 - ✓ conseil sur le choix des équipements sobres en énergie adaptés à l'activité de l'entreprise

Partenaires

- Maison de la boulangerie Loire Rhône
- EDF

Cible

Entreprises artisanales et commerciales des Métiers de Bouche de Rhône Alpes

Champ géographique :

Rhône-Alpes

Les suites

Ce projet a pour but final d'être étendu à l'ensemble des artisans et commerçants des Métiers de Bouche de Rhône Alpes.

Cependant, une phase de déploiement sur un secteur bien précis a été déterminé afin d'optimiser les coûts : de l'ensemble des secteurs du commerce et de l'artisanat, les entreprises de boulangerie pâtisserie sont les entreprises avec un potentiel d'amélioration de performances énergétiques le plus important (50 % d'énergie pour fabriquer une baguette).

Contact

C.G.A.D. Rhône Alpes

Bruno Cabut, président

Sylvaine Blanchon, secrétaire générale

Courriel : cgad69@wanadoo.fr – 06 62 17 88 56



LES ENTREPRISES DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DE PROXIMITÉ ET L'APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

*Enquête réalisée par l'Institut I + C pour le compte de
l'UPA auprès d'un panel de 4.800 entreprises de
l'artisanat et du commerce de proximité au troisième
trimestre de l'année 2015.*

"Estimez-vous être suffisamment informé sur les impacts environnementaux liés à l'exercice de votre activité ?"

Oui : 63 %

Près des deux tiers des artisans et commerçants de proximité estiment qu'ils sont suffisamment informés sur les impacts environnementaux liés à l'exercice de leur activité.

Les artisans du bâtiment sont nettement plus nombreux dans ce cas : 81 %. A l'inverse, ceux de la fabrication se montrent moins bien informés (53 %).

Selon les tailles d'entreprises, les chefs d'entreprise qui emploient plus de 5 salariés semblent un peu mieux au fait des impacts environnementaux liés à l'exercice de leur activité.

"Vous sentez-vous concerné par les enjeux liés au changement climatique discutés au niveau international et notamment dans le cadre de la Conférence de Paris sur le climat (COP 21) à la fin de l'année 2015 ?"

Non : 68 %

Plus de deux responsables d'entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité sur trois se disent peu ou pas concernés par les enjeux liés au changement climatique discutés au niveau international et notamment à l'occasion de la Conférence Paris-Climat à la fin de l'année 2015.

Les artisans du bâtiment et de la fabrication se montrent un peu plus préoccupés par ces enjeux : respectivement 51 % et 41 % d'entre eux contre 32 % en moyenne.

Enquête

"Mettez-vous en place volontairement, à votre initiative (hors obligations réglementaires), des bonnes pratiques / actions / investissements, afin de réduire l'impact environnemental de votre activité (économies d'énergie, d'eau, transport, réduction des déchets, ...) ?"

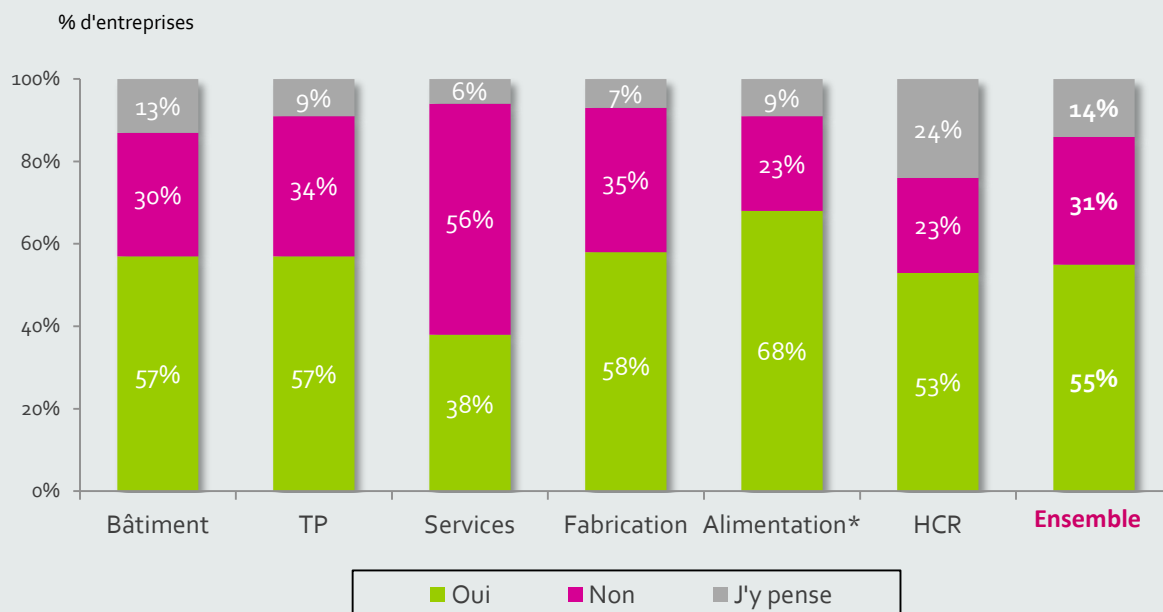
Oui : 55 %

Plus de la moitié des professionnels interrogés a mis en place volontairement des bonnes pratiques, actions ou investissements dans le but de réduire l'impact environnemental de son activité.

31 % des chefs d'entreprise interrogés n'ont pas mis en place ce type d'initiative volontaire et 14 % y pensent.

Les artisans de l'alimentation, ainsi que les professionnels du commerce alimentaire de proximité, sont nettement plus nombreux dans ce cas : 68 % contre 55 % en moyenne.

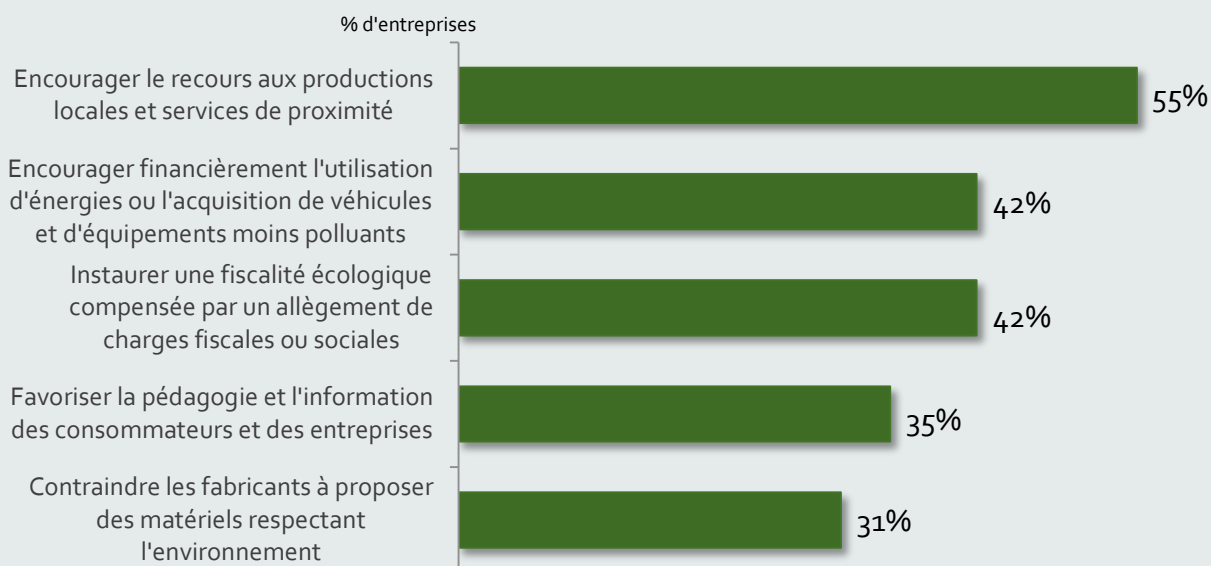
Un passage à l'action qui croît en fonction de la taille des entreprises. Ainsi 62 % des entreprises de 10 salariés et plus ont mis en place des bonnes pratiques, contre 53 % de celles n'employant pas de salarié.



"Parmi les axes suivants, lesquels estimez-vous prioritaires ? "

Au niveau des axes prioritaires en matière de politique environnementale, les professionnels estiment en premier lieu qu'il faut encourager le recours aux productions locales et services de proximité (55 %).

Plus de 40 % pensent également qu'il est nécessaire d'encourager financièrement l'utilisation d'énergies ou l'acquisition de véhicules et d'équipements moins polluants et qu'il faut instaurer une fiscalité écologique compensée par un allègement de charges fiscales ou sociales.





L'UPA, la voix des entreprises de proximité

L'UPA représente les 1 million 300 000 entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité, dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics, de la fabrication, des services, de l'alimentation et de l'hôtellerie-restauration.



Fédérer

La force de l'UPA provient de la volonté des représentants des différentes professions qui composent l'artisanat et le commerce de proximité de défendre ensemble leurs revendications communes. Parmi les missions essentielles de l'UPA, figure donc la nécessité de fédérer les organisations professionnelles de ces secteurs et de mettre en évidence les priorités des PME-TPE. Un système de représentation structuré permet de défendre les intérêts des chefs d'entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité au niveau local, national et européen.

Au total, l'UPA réunit **55 fédérations professionnelles nationales** regroupées au sein des 3 principales organisations professionnelles de l'artisanat et du commerce de proximité : la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) ; la CNAMS (Confédération nationale de l'artisanat, des métiers et des services) ; la CGAD (Confédération générale de l'alimentation en détail). L'action de l'UPA est également relayée par plus de **110 structures régionales et départementales**, les UPA de région et les UPA de département.

Négocier

En tant que partenaire social, l'UPA est régulièrement consultée par le gouvernement et participe à toutes les négociations nationales entre organisations d'employeurs et organisations syndicales de salariés. La négociation est pour l'UPA une mission essentielle puisqu'elle a un impact sur la vie des entreprises. L'UPA prend position dans les négociations après avoir recueilli l'avis unanime de ses trois confédérations membres au sein de son Conseil National.

Alerter

L'organisation de l'UPA et les relations étroites qu'elle entretient avec les organisations qui la composent lui permettent de détecter de manière précoce les problèmes qui affectent les entreprises de proximité. L'UPA interpelle régulièrement le gouvernement, les parlementaires et les assemblées territoriales de même que les candidats aux élections nationales et locales.

Proposer

La place privilégiée des entreprises de proximité dans le paysage économique et social français conduit l'UPA à émettre constamment de nouvelles idées de réformes et à proposer des solutions adaptées aux entreprises de proximité.

Représenter

L'UPA dispose de nombreux représentants dans les organismes qui interviennent dans l'environnement économique ou social des entreprises de proximité :

- Chambres de métiers et de l'artisanat,
- Caisses du RSI (Régime social des travailleurs indépendants),
- Centres de gestion, coopératives et sociétés de cautionnement,
- Organismes de financement de la formation continue des artisans et des commerçants.

En tant que partenaire social, l'UPA siège dans toutes les instances paritaires nationales et locales :

- assurance-chômage,
- régimes de retraite complémentaire,
- formation professionnelle,
- conseils de prud'hommes.

L'UPA participe à la gestion du système de protection sociale français par l'intermédiaire de nombreux administrateurs ou conseillers qui interviennent dans les différentes branches du régime général de sécurité sociale : maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, famille, vieillesse, recouvrement

Des représentants de l'UPA siègent également au Conseil économique, social et environnemental - CESE- et dans les CESE régionaux.

L'UPA est membre de l'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises - UEAPME-, et défend les intérêts des entreprises de proximité en Europe,

Les composantes de l'UPA

L'UPA est constituée des trois grandes confédérations de l'artisanat et du commerce de proximité



CAPEB

Présente sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que dans les DOM-TOM, la Confédération de l'Artisanat et des Petites entreprises du Bâtiment - CAPEB – est représentative des 380 000 entreprises artisanales du bâtiment dont elle défend les intérêts.

La CAPEB écoute, rassemble et accompagne les artisans du bâtiment. Elle crée aussi les conditions de leur promotion. Convaincue que l'artisanat du bâtiment est créateur d'emplois et facteur de cohésion sociale, la CAPEB est soucieuse de faire reconnaître ce secteur à sa juste valeur.

La CAPEB s'attache à maintenir l'équilibre entre un syndicalisme d'idée et un syndicalisme de services qui est dispensé par les CAPEB départementales et régionales de son Réseau.

« Le Bâtiment Artisanal » est son magazine mensuel de liaison avec ses adhérents, ainsi que son site internet.

À côté de ses missions syndicales, la CAPEB a également l'ambition de mettre en œuvre une politique économique, favorisant l'accès des petites entreprises aux marchés. La prise en compte de l'innovation technologique, la gestion de la qualité, l'amélioration de la compétitivité des entreprises sont parmi les axes prioritaires de cette politique conduite en faveur des entreprises. Sur le plan législatif ou réglementaire, elle s'efforce de rendre compatibles avec la réalité économique des entreprises artisanales toutes les orientations des pouvoirs publics. Notamment, elle prône le principe de l'égalité des droits et des devoirs pour l'ensemble des entreprises du bâtiment et lutte contre les situations de concurrence déloyale.

Par ailleurs, la CAPEB agit pour une maîtrise du métier et accorde une place prioritaire à la formation professionnelle en direction des jeunes comme des adultes, qu'il s'agisse des artisans, de leur conjoint ou de leurs salariés.

Enfin, la CAPEB voit dans le caractère souvent familial de l'entreprise artisanale, une originalité, une richesse voire un atout qu'elle souhaite voir perdurés face à la mondialisation accélérée et à une législation souvent peu adaptée aux TPE.

Les composantes de l'UPA

L'UPA est constituée des trois grandes confédérations de l'artisanat et du commerce de proximité



CNAMS

Depuis plus de 50 ans, la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services -CNAMS-, assure l'unité d'action du syndicalisme artisanal des métiers de fabrication, de réparation et de services. La richesse et la force de la CNAMS résident dans la diversité de ses 37 familles professionnelles qui permet de rassembler les professions traditionnelles et celles qui sont à la pointe des techniques modernes.

Ses missions sont de permettre la concertation des organisations professionnelles nationales adhérentes, en vue de l'étude des problèmes de l'artisanat des métiers de service et de fabrication, de la défense et de la promotion des intérêts généraux du secteur.

La défense des intérêts des organisations professionnelles comprend différents aspects :

- La CNAMS représente collectivement ses organisations professionnelles.
- La CNAMS agit pour que les lois existantes ou en projet ne lèsent pas les intérêts des professions qu'elle représente et pour que tous les correctifs et aménagements nécessaires soient pris dans ce sens.
- La CNAMS a également une mission de promotion de son secteur par la contribution qu'elle peut apporter à des initiatives très variées, aussi bien structurelles qu'économiques avec tous les partenaires susceptibles d'être intéressés par son action

Ces dernières années, l'accent a été mis sur le développement local de la CNAMS. C'est ainsi qu'elle est devenue un partenaire incontournable auprès des préfetures, des conseils régionaux et de tous les acteurs de la vie économique, tant au niveau départemental que régional. La CNAMS dispose ainsi aujourd'hui d'une implantation territoriale incontournable, et entend ne pas s'en tenir à son rôle fondateur de partenaire social.

Pour autant, la CNAMS ne baisse pas la garde au niveau national. Il s'agit de se donner les moyens de devenir un acteur essentiel de la vie économique, d'être force de proposition sur des questions telles que l'emploi, l'aménagement du territoire, l'abaissement du taux de TVA ou la baisse des charges sociales. Elle sera particulièrement vigilante face aux projets de réformes qui s'annoncent, de concert avec l'UPA.

Prête à relever l'ensemble des défis de notre secteur, la CNAMS restera digne de la confiance que les artisans lui accordent.

Présente sur l'ensemble du territoire ainsi que dans les DOM-TOM, la CNAMS représente les 430 000 entreprises artisanales du secteur des services et de la fabrication.

Les composantes de l'UPA

L'UPA est constituée des trois grandes confédérations de l'artisanat et du commerce de proximité



CGAD

La Confédération Générale de l'Alimentation en Détail - CGAD - représente l'ensemble du secteur de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration, soit plus de 300 000 entreprises employant plus d'1,1 million d'actifs et générant un chiffre d'affaires de plus de 100 milliards d'euros chaque année.

Ce secteur occupe une place essentielle dans la vie quotidienne des Français. En effet, outre le rôle que jouent ces entreprises pour l'approvisionnement de la population, elles constituent un des éléments forts de toute politique d'aménagement du territoire en contribuant à l'animation des villes, des quartiers et des villages.

Avec ses sections départementales et régionales, la CGAD est une structure syndicale organisée et reconnue. Elle fait valoir auprès des pouvoirs publics et du législateur la spécificité des entreprises de ce secteur sur le plan économique et social.

La CGAD a été une des premières à dénoncer les dangers de l'intensification des productions et de la consommation de masse organisée par les grandes surfaces.

Très présente au plan européen, la CGAD veille à ce que les règles édictées à ce niveau soient accessibles aux entreprises qu'elle représente, ceci afin d'assurer aux consommateurs la qualité qu'ils attendent.

Enfin, attentive à maintenir un savoir-faire de haut niveau, la CGAD et les professions qui la composent, participent très activement à l'organisation de la formation professionnelle du secteur et, grâce à la mise en place d'un observatoire des métiers et des qualifications, suivent l'évolution des emplois et des compétences.